

Gérer les absences en PAIE

Objectifs

- Identifier les impacts en droit du travail des maladies, accidents, maternité, paternité et accueil de l'enfant
- Traiter les indemnités : IJSS et l'indemnisation patronale légale ou Conventionnelle
- Traiter l'absence sur le bulletin de paie & ses conséquences
- Préciser la gestion du temps partiel pour motif thérapeutique

Contenu pédagogique

INTRODUCTION

Tour de table : présentation des participants, des besoins, rappels des objectifs

1 – Valoriser les absences en paie

- La nature juridique & les conséquences de l'absence en paie
- Les différentes méthodes de calcul de l'absence
- Le calcul des indemnités de congés payés
- Le cas particulier de l'absence jours fériés et pont

2 – La gestion de la maladie & accident de travail en paie

- Les conditions, la durée et le montant de l'indemnisation à la charge de l'entreprise
- Droits à indemnisation : Obligation conventionnelle & Légale
 - maintien du salaire brut
 - maintien du salaire net : calcul de la garantie sur le net
 - articulation entre loi de mensualisation et maintien de salaire conventionnel
 - Maintien de salaire net strict
 - Le complément aux IJSS ou le maintien du salaire
 - La gestion de la subrogation de l'employeur
- Fiscalité des IJSS : IJSS et prélèvement à la source
- **Nouveauté 2022 : le congé pour enfant atteint cancer ou maladie chronique**

3 – La gestion du temps partiel pour motif thérapeutique

- Au regard du contrat de travail : contenu de l'avenant au contrat de travail
- Au regard de la paie : le salaire à temps partiel et les IJSS versées

4 – La paie des salariés en activité partielle

- Déterminer les allocations d'activité partielle à verser au salarié et la prise en charge par l'employeur
- Appliquer le régime social et fiscal.

5 – Les conséquences des absences en paie

- impact de l'absence sur les cotisations contrat prévoyance collectif (mutuelle santé)
- Impact du prélèvement de l'impôt à la source sur les salaires

Modalités Pédagogiques

Présentiel	Distanciel
OUI	OUI

Modalités d'accès & délais d'accès

- ▶ Toutes nos sessions se déclinent en INTER ou INTRA entreprise (sur demande)
- ▶ Inscription toute l'année. Nous vous proposerons des dates de formation le plus tôt possible (en fonction de la période souhaitée, en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti).

Modalités d'évaluation :

▶ Avant la formation :

Recueil des attentes des participants/entreprise
Recueil des besoins et de cadrage avec le commanditaire

▶ Pendant la formation :

Questionnement tout au long de la formation
Bilan commun le dernier jour
Evaluation de la formation peut se faire sous forme de tests, QCM, quizz mais aussi des études de cas, des mises en situation pour mesurer l'atteinte des objectifs
Évaluation à chaud sur le niveau de satisfaction des participant/e/s

▶ Après la formation :

Evaluation à froid à + 3 mois

Taux satisfaction : NC

Durée : 2 jours (14 h)

(durée indicative & ajustable en fonction des besoins)

Public Visé :

Collaborateurs ou Assistants d'un service paie, du personnel ou RH

Pré requis :

Avoir des connaissances en paie

Lieu & dates 2023 :

Saint Paul
Les 11 & 12 avril
Les 15 & 16 août
(inscription toute l'année)

Limite d'effectif :

De :4 à 8 personnes



INTER

940 € (net de taxes) € /personne

INTRA : nous consulter

Accessibilité :

Nos locaux ne sont pas accessibles PMR.

En cas de handicap, Notre Référent handicap met tout en œuvre pour trouver la solution la plus adaptée à votre situation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Présentation interactive à l'aide de diapositives animées type PowerPoint
- Exposés théoriques / Etude de cas concrets
- ordinateur portable équipé du pack Office et du logiciel EBP
- Supports de cours envoyés par mail en fin formation

Dispositifs de suivi & exécution de la formation

Feuille d'émargement par demi-journée

Formateur pressenti

Jean Patrick B.
A plus de 23 ans d'expérience en qualité de chef de groupe d'un cabinet comptable et chef comptable dans un important groupe réunionnais. Titulaire du DGC DECF, il est formateur en comptabilité/finances/fiscalité/paie depuis 1998

Mise à jour le 14/12/2022

INSCRIPTIONS & INFORMATIONS :

02 62 74 66 52

info@azotformation.com

Siège soc : 39, rue Ary & Marius Leblond

97460 Saint Paul

SIRET n°502 059 769 00054

APE : 8559A

N° déclaration activité : 98.97.03232.97

CFA n° UAI : 9741772H

